

• ANNÉE 2025 •

SURVEILLANCE DU BENZO(A)PYRÈNE EN MARTINIQUE

> OBJECTIFS :

Réaliser la surveillance du benzo(a)pyrène appartenant à la famille des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) en Martinique

Confronter les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur

> CONTEXTE :

La stratégie de surveillance de la qualité de l'air en Martinique distingue une Zone à Risque (ZAR) et une Zone Régionale (ZR). Pour les HAP, la directive 2004/107/CE prévoit une évaluation préliminaire (jusqu'à 5 ans) pour adapter la surveillance. En Martinique, cette évaluation a montré des concentrations annuelles en benzo(a)pyrène inférieures au seuil d'évaluation inférieur : la mesure n'est donc pas obligatoire dans la zone concernée. Néanmoins, conformément aux recommandations nationales, Madininair surveille le benzo(a)pyrène depuis 2020 à la station « Schoelcher, bourg », avec des mesures réalisées 14 % du temps sur l'année.

> MÉTHODES ET MATÉRIELS :

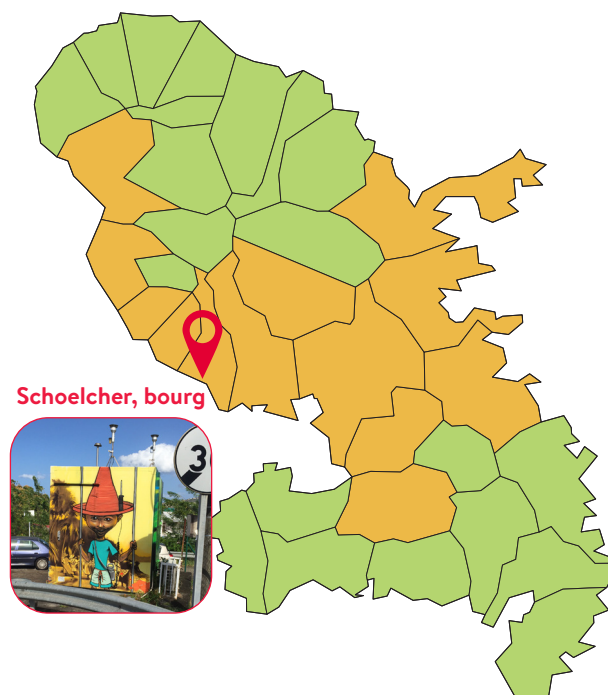
Le prélèvement s'effectue à l'aide d'un préleveur de type LECKEL, préleveur moyen débit (2,3 m³/h) de poussières. Cet appareil est équipé :

- d'une tête de prélèvement PM10 qui permet un échantillonnage représentatif des fractions de poussières pouvant pénétrer dans le système respiratoire des bronches supérieures ;
- d'un support de filtre qui fixe le filtre en fibres de Quartz ;
- d'un passeur de filtre avec programmeur permettant un fonctionnement en continu et une autonomie de l'appareil.

Un prélèvement journalier s'effectue sur 52 jours répartis sur toute l'année, soit 14% de temps de l'année, permettant une représentativité annuelle.

Une analyse des filtres est effectuée a posteriori en laboratoire permettant de qualifier et quantifier les HAP adsorbés à la surface. Cette analyse des hydrocarbures aromatiques polycycliques répond à la norme NF EN 15549.

> SITE DE MESURE :





RÉSULTATS

Concentration moyenne annuelle

	concentration moyenne en ng/m ³	valeur cible (ng/m ³)	seuil d'évaluation (ng/m ³)	valeur limite à l'horizon 2030 (ng/m ³)
benzo(a)pyrène	0,02	1	0,3	1

CONCLUSION

Pour l'année 2025, la concentration moyenne en benzo(a)pyrène est de 0,02 ng/m³ et respecte les normes en vigueur.